



Les comptes nationaux Burkinabè passent à une nouvelle année de base 2015

SOMMAIRE

Les comptes nationaux Burkinabè passent à une nouvelle année de base 2015	1
RESUME	3
Mais d'abord qu'est - ce qu'une année de base ?	4
L'année de base doit être changée idéalement tous les cinq ans	4
L'ancienne année de base des comptes nationaux Burkinabè est l'année 1999.....	5
Le Gouvernement a mis en place un projet de changement de l'année de base des comptes nationaux sur trois ans.	5
La nouvelle année de base est conforme aux méthodes et aux nomenclatures internationales en vigueur.....	5
De nombreuses améliorations en termes de sources de données	6
Principaux résultats	7
Processus de validation des comptes de la nouvelle année de base 2015	8
Implications et Perspectives	8
Annexes : Tableaux récapitulatifs des impacts du changement	10

RESUME

Les comptes nationaux Burkinabé sont passés à une nouvelle année de base 2015. Cette nouvelle année de base 2015 prend en compte les mutations économiques et est conforme au système de comptabilité nationale (SCN) de 2008. Elle intègre également les nouvelles nomenclatures internationales (CITI rev4.1 et CPC rev2.1).

Le produit intérieur brut de 2015 est estimé à 6 995,3 milliards de FCFA, soit un taux de révision de +13,5% par rapport aux anciennes estimations.

Cette révision s'explique par l'amélioration apportée par les chiffres des enquêtes récentes notamment l'enquête nationale sur le secteur informel, l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage, la prise en compte de l'arboriculture ainsi qu'une meilleure estimation et une distinction d'un secteur spécifique sur les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Cette révision s'explique également par la vétusté de l'ancienne année de base qui datait de 1999, soit près de vingt ans alors que les recommandations internationales suggèrent un changement de l'année de base tous les cinq ans.

En termes de perspectives, il faut signaler l'élaboration des comptes de la première année courante selon le SCN-2008 à un stade avancé, la révision en cours de l'ancienne série selon le SCN93 (rétropolation). D'autres améliorations seront également apportées aux comptes nationaux trimestriels pour l'adapter au SCN 2008 et au manuel 2017 du FMI. Les travaux en perspective vont porter également sur la possibilité d'un rebasage périodique (tous les 5 ans) et l'extension aux comptes financiers.

Mais d'abord qu'est - ce qu'une année de base ?

De nos jours, l'importance des comptes de la nation n'est plus à démontrer. En effet, c'est un cadre cohérent dans lequel sont produits la plupart des indicateurs économiques dont le plus connu est le Produit intérieur brut (PIB) qui est une mesure de la richesse produite à l'intérieur du territoire au cours d'une période donnée. Les comptes nationaux retracent l'ensemble des flux économiques entre les différents acteurs de l'économie nationale notamment les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les unités de production informelle, les institutions sans but lucratif et le reste du monde.

En tant qu'outil utile pour la mesure de la santé économique du pays, la prise de décision, l'analyse et la modélisation économique, la surveillance, etc., les données produites par la comptabilité nationale doivent être comparables dans le temps. Pour ce faire, il est défini une année de base qui est le départ pour la production d'une série chronologique de données au sein de laquelle les méthodes et les nomenclatures de travail ne changent pas afin de garantir la comparabilité des données. C'est le lieu également pour certains volets comme l'activité informelle, la consommation des ménages, où l'on ne dispose pas de données régulières à travers des enquêtes, d'asseoir donc des estimations à partir des dernières enquêtes disponibles et de faire des projections pour les autres années à venir.

L'année de base doit être changée idéalement tous les cinq ans

L'année de base utilisée pour le calcul des comptes nationaux doit être actualisée idéalement tous les cinq ans et au pire des cas chaque dix ans comme le recommandent les Nations Unies dans le document sur le Système de comptabilité nationale (SCN) qui encadre les techniques de compilation dans tous les pays membres afin de garantir la comparaison internationale.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le changement d'une année de base à une autre. D'abord la méthodologie d'élaboration des comptes nationaux évolue dans le temps : ainsi on est passé du SCN-1968 à celui de 1993 et actuellement la dernière version éditée par les Nations Unies est le SCN-2008. La prise en compte de tout changement majeur de méthodologie implique en réalité un passage à une nouvelle base d'estimation afin de garantir la comparabilité des séries. En outre, les données et les structures utilisées pendant l'année de base peuvent changer en fonction des mutations économiques captées par les nouvelles enquêtes ou par les données administratives notamment la consommation des ménages et le secteur informel. Ensuite, pour faciliter la comparaison internationale, des nomenclatures de travail sont proposées aux plans international et régional et doivent être adoptées par les pays.

L'ancienne année de base des comptes nationaux Burkinabè est l'année 1999

L'ancienne année de base utilisée pour l'estimation des comptes nationaux Burkinabè est 1999. Elle est donc vieille de près de vingt ans et largement hors délais pour son renouvellement selon les recommandations internationales en la matière. Le système de comptabilité nationale utilisé était le SCN-1993 et la nomenclature d'activités était basée sur la classification internationale type par industrie, révision 1 (CITI rev 1).

Au-delà des méthodes et des nomenclatures, la vétusté de l'année de base ne permettait pas de prendre en compte toutes les mutations économiques nationales. Par exemple, les estimations du secteur informel étaient basées sur les enquêtes légères sur le secteur informel de 1997 et la structure de consommation des ménages reposait sur les résultats des enquêtes prioritaires de 1998. Les productions agricoles non suivies annuellement par le Ministère de l'agriculture, notamment les légumes, étaient basées sur des projections à partir d'enquêtes réalisées depuis 1999. L'arboriculture n'était pas prise en compte. Les estimations de l'exploitation artisanale d'or ne reflétaient plus la réalité pour un secteur en plein essor.

Le Gouvernement a mis en place un projet de changement de l'année de base des comptes nationaux sur trois ans.

Le Gouvernement a alors mis en place un projet de changement de l'année de base des comptes nationaux sur trois ans incluant un volet collecte de données, un volet adoption des nouvelles méthodes et des nomenclatures internationales et un volet comptabilisation.

Le projet a été essentiellement financé par le budget national, mais a aussi bénéficié de l'appui financier de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA) à travers le Programme statistique régional (PSR), de la Banque africaine de développement (BAD) à travers le programme de renforcement des capacités statistiques (PRCS) et de l'Union Européenne à travers le programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS). Il a également bénéficié de l'appui technique du Fonds monétaire international (FMI), de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et de la Banque Mondiale.

La nouvelle année de base est conforme aux méthodes et aux nomenclatures internationales en vigueur

La nouvelle année de base 2015 est conforme au SCN-2008. Les principaux aspects du SCN-2008 qui sont intégrés concernent entre autres le mode de calcul des services

d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) évalués maintenant sur la base d'un taux de référence et des taux d'intérêts débiteurs et créditeurs, le calcul de la production de l'assurance dommage et de la réassurance, la distinction d'un secteur institutionnel dédié aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM), le passage de la recherche développement en actif, etc.

Les nomenclatures d'activités et de produits sont conformes à la CITI révision 4.1 et à la CPC révision 2.1. Pour les besoins d'analyse et de suivi au niveau national et international, les comptes de branches (CB) d'activités sont regroupés en 118 branches d'activités contre 44 dans l'ancienne base. Les comptes d'équilibres ressources emplois (ERE) sont quant à eux regroupés en 203 produits contre 70 dans l'ancienne base.

Dans les comptes de branche d'activités, une restructuration des modes de production permet de distinguer des modes particuliers pour les ISBLSM, les grandes et moyennes entreprises, les petites entreprises et les établissements publics de l'état (EPE) considérées comme marchandes. La nomenclature des secteurs institutionnels est également élargie pour être conforme au SCN-2008.

Tout comme dans l'ancienne base, l'INSD élaborera annuellement un tableau des ressources et des emplois (TRE) et un tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) allant jusqu'au compte de capital. Le PIB est disponible selon les trois optiques : production, dépenses, revenus. Les volumes sont mesurés au prix de l'année précédente conformément au SCN.

De nombreuses améliorations en termes de sources de données

Dans l'agriculture, l'Enquête permanente agricole (EPA) est complétée par les projections à partir du Recensement général de l'agriculture (RGA) qui donne des estimations sur la culture de légumes, la pêche, l'arboriculture, etc. L'élevage est estimé à partir des effectifs projetés par l'enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC 2003) en lieu et place de l'ENEC 78. La sylviculture et la chasse bénéficient de données issues de l'Inventaire forestier national (IFN) de 2015.

Les données de base sur les entreprises formelles sont obtenues à partir de la saisie intégrale de l'ensemble des déclarations statistiques et fiscales (DSF) , dont l'INSD bénéficie d'une copie automatiquement depuis 2008.

Le secteur informel est obtenu à partir de la première enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI-2015). En particulier, l'orpaillage a bénéficié d'une enquête spécifique, première du genre, réalisée en 2017. Des collectes de données de sources

administratives et des enquêtes complémentaires dont l'enquête sur les ONG et les associations permettent de distinguer un compte spécifique des ISBL-SM.

L'ENESI 2015, dans son volet emploi, permet d'obtenir une matrice de l'emploi par branche d'activité et par mode de production calée sur les projections de population issues du RGPH de 2006. Les enquêtes sur les marges de commerce et de transport, le détail des consommations intermédiaires et la répartition de la TVA permettent d'obtenir des estimations désagrégées. D'autres sources administratives et des enquêtes légères complètent le dispositif sur la matrice de l'emploi.

La consommation des ménages est estimée à partir des projections de l'enquête multisectorielle continue (EMC) réalisée en quatre passages tout au long de l'année 2014. L'auto construction des ménages est obtenue par valorisation du différentiel de stocks de logements entre l'ENESI-2015 et l'EMC-2014. Les loyers imputés sont estimés à partir de la base de données de l'EMC-2014.

Principaux résultats

Le PIB en valeur de la nouvelle année de base 2015 selon le SCN2008 est évalué à 6 995,3 milliards de FCFA, soit une révision de 13,5% par rapport aux anciennes estimations du PIB de 2015 selon le SCN93. Cette révision s'explique essentiellement par l'apport de nouvelles données sur le secteur informel et des institutions sans but lucratif au service des ménages :

- i) l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI-2015) qui a permis de cerner pour la première fois la production du secteur informel non agricole à travers une enquête nationale de type probabiliste;
- ii) les résultats de l'enquête nationale sur le secteur de l'orpillage tablent sur une production de 232 milliards de FCFA en 2016 qui sont cohérents avec les données de l'ENESI 2015 relatives à l'orpillage et offrent plus de détails en termes de structure pour les comptes de la nouvelle année de base. Il faut signaler que les estimations dans l'ancienne base étaient à moins de 30 milliards de FCFA ;
- iii) l'intégration des données du recensement général de l'agriculture (RGA), notamment l'arboriculture qui n'était pas prise en compte et la pêche qui était sous-estimée ;
- iv) la prise en compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) grâce aux rapports d'activités des ONG fournies par la DGCOOP et à l'enquête sur les ONG et les associations (ENONGA).

D'autres secteurs dont les estimations étaient hautes par rapport à la réalité ont été revues à la baisse grâce aux dernières données disponibles notamment l'élevage et la sylviculture ainsi que l'aide publique au développement.

Du côté de la demande, les principales révisions s'expliquent essentiellement par :

- i) la consommation finale des ménages en raison de la réévaluation du secteur primaire et du secteur informel non agricole ;
- ii) la consommation finale des ISBL-SM grâce aux nouvelles données sur les ONG et les associations ;
- iii) les exportations qui prennent maintenant en compte les exportations non contrôlées du secteur de l'orpaillage.

Processus de validation des comptes de la nouvelle année de base 2015

L'INSD, dans un souci de transparence et de recherche de l'amélioration de la qualité des nouveaux comptes produits, a organisé avec l'appui financier de l'Union européenne à travers le Projet d'appui à la gestion publique et à la statistique (PAGPS) un atelier technique international en début novembre 2018. Ont pris part à cet atelier, des experts d'AFTRITAC-Ouest, de la Banque Mondiale, d'AFRISTAT, de l'UEMOA, du PAGPS, de la Direction nationale de la BCEAO, de la DGEP, de la DGESS du Ministère de l'Agriculture.

La prise en compte des recommandations de cet atelier a permis d'améliorer la qualité et la robustesse des comptes de la nouvelle année de base 2015. L'INSD a par ailleurs bénéficié de l'appui technique de l'INSEE pour l'élaboration des comptes nationaux de la première année courante 2016 selon le SCN 2008. Cet appui a permis d'avancer significativement sur les comptes nationaux de 2016 et aussi de corriger des problèmes d'exhaustivité dans le calcul du PIB de l'année de base 2015. L'impact de la résorption de ce problème d'exhaustivité a donc eu des répercussions sur le taux de révision.

C'est l'occasion de remercier toutes ces Institutions et leurs experts pour leur accompagnement dans le processus de changement de l'année de base des comptes nationaux du Burkina Faso.

Implications et Perspectives

La diffusion d'une nouvelle année de base des comptes nationaux implique une révision des anciennes séries précédemment publiées. Ces travaux sont appelés « rétopolation » dans le jargon statistique. Dans le cas présent, cette rétopolation sera réalisée en deux étapes : la rétopolation synthétique qui vise les principaux tableaux habituels de publication de l'INSD et la rétopolation détaillée qui vise l'ensemble des comptes produits.

Les travaux de rétropolation synthétique sont déjà en cours et les résultats seront mis à la disposition des utilisateurs après la validation prévue dans le premier trimestre 2019. Tout le reste de l'année 2019 sera consacré aux travaux de rétropolation détaillée.

Les comptes nationaux de 2016 et de 2017 déjà publiés vont également être revus et calés sur la nouvelle base 2015. L'INSD produit et diffuse régulièrement des comptes nationaux trimestriels qui ont également besoin d'être mis à niveau par rapport à la nouvelle base mais aussi par rapport au nouveau manuel d'élaboration des comptes nationaux trimestriels édité par le FMI en 2017. L'ensemble de ces travaux ainsi que la note méthodologique générale des nouveaux comptes nationaux seront diffusés d'ici la fin du premier semestre de 2019.

L'INSD a d'ores et déjà engagé des discussions avec les partenaires techniques et financiers et projette de réaliser un certain nombre d'activités en vue du rebasage périodique (tous les cinq ans) des comptes nationaux. Cela implique au minimum de disposer des résultats d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel et sur la consommation des ménages à cette périodicité.

D'autres innovations sont en cours pour l'extension du champ des comptes nationaux Burkinabè notamment le calcul de la consommation de capital fixe pour tous les secteurs et la dérivation du produit intérieur net ainsi que l'extension du TCEI aux comptes financiers.

Annexes : Tableaux récapitulatifs des impacts du changement

Tableau 1 : Principales révisions selon l'optique production : valeurs ajoutées au prix courant entre la nouvelle base 2015 et les anciens comptes de 2015 en milliards de FCFA

Code	Branche	Valeurs ajoutées 2015, Nouvelle base (NB)			Valeurs ajoutées 2015, Ancienne base (AB)			Ecart Absolu NB - AB			Ecart relatif (NB - AB)/PIBancien		
		Total	Informel	Moderne	Total	Informel	Moderne	Total	Informel	Moderne	Total	Informel	Moderne
A01	Agriculture	1 104,6	1 059,9	44,7	946,7	946,7	0,0	157,9	113,2	44,7	2,6%	1,8%	0,7%
A02	Élevage	326,8	325,5	1,3	690,9	690,6	0,3	-364,1	-365,1	1,0	-5,9%	-5,9%	0,0%
A03	Sylviculture et chasse	123,7	123,7	0,0	215,4	215,4	0,0	-91,8	-91,8	0,0	-1,5%	-1,5%	0,0%
A04	Pêche	28,2	28,2	0,0	12,4	12,4	0,0	15,8	15,8	0,0	0,3%	0,3%	0,0%
B01	Extraction	592,6	155,6	437,1	455,8	31,0	424,7	136,9	124,5	12,4	2,2%	2,0%	0,2%
C01	Industrie manufacturière	812,9	598,6	214,4	408,1	229,4	178,6	404,9	369,1	35,7	6,6%	6,0%	0,6%
D01	Eau, électricité, gaz	57,1	13,3	43,7	78,9	1,3	77,6	-21,8	12,1	-33,9	-0,4%	0,2%	-0,5%
E01	Construction	233,0	145,9	87,1	228,0	142,8	85,1	5,1	3,1	2,0	0,1%	0,0%	0,0%
F01	Commerce	714,3	500,1	214,2	690,6	489,4	201,2	23,7	10,7	13,0	0,4%	0,2%	0,2%
G01	Transport	76,3	22,3	54,0	78,4	29,2	49,1	-2,1	-7,0	4,9	0,0%	-0,1%	0,1%
H01	Télécommunication	189,5	0,2	189,3	189,8	0,0	189,8	-0,3	0,2	-0,5	0,0%	0,0%	0,0%
I01	Hôtellerie et restauration	160,6	152,0	8,6	17,6	10,7	6,9	143,0	141,4	1,7	2,3%	2,3%	0,0%
J01	Services financiers	115,0	0,0	115,0	130,0	0,0	130,0	-15,0	0,0	-15,0	-0,2%	0,0%	-0,2%
K01	Activités immobilières	405,7	402,6	3,2	142,8	138,9	3,9	262,9	263,6	-0,8	4,3%	4,3%	0,0%
L01	Autres services marchands	83,5	6,9	76,6	105,2	50,0	55,2	-21,7	-43,1	21,4	-0,4%	-0,7%	0,3%
M01	Administration et ISBLSM	693,9	0,0	693,9	1 085,6	0,0	1 085,6	-391,7	0,0	-391,7	-6,4%	0,0%	-6,4%
N01	Éducation	198,1	2,6	195,5	92,3	5,5	86,8	105,8	-2,9	108,7	1,7%	0,0%	1,8%
O01	Santé	146,9	8,5	138,4	0,0	0,0	0,0	146,9	8,5	138,4	2,4%	0,1%	2,2%
P01	Activités de services collectifs ou personnels	307,6	189,9	117,6	55,4	17,5	37,9	252,2	172,5	79,7	4,1%	2,8%	1,3%
Q01	SIFIM	0,0	0,0	0,0	-95,8	0,0	-95,8	95,8	0,0	95,8	1,6%	0,0%	1,6%
	Impôts et taxes nets	625,0	0,0	625,0	634,5	0,0	0,0	-9,5			-0,2%		
Total	TOTAL	6 995,3	3 735,7	3 259,6	6 162,5	3 010,9	2 517,1	832,8	724,8	117,5	13,5%	11,8%	1,9%

Tableau 2 : Principales révisions selon l'optique demande : Équilibre entre les ressources et les emplois au prix courant entre la nouvelle base 2015 et les anciens comptes de 2015 en milliards de FCFA.

	2015 ancienne base	2015 nouvelle base	Ecart absolus	Ecart en % de l'ancienne base	Ecart en % du PIB de l'ancienne base (Contributions à la révision)*
PIB OPTIQUE PRODUCTION (ECONOMIE TOTALE)					
Production	9 358,5	10 818,6	1 460,1	15,6%	23,7%
Consommations intermédiaires	3 830,5	4 448,3	617,8	16,1%	-10,0%
Impôts nets des subventions sur les produits	634,5	625,0	-9,5	-1,5%	-0,2%
PIB (Ressources)	6 162,5	6 995,3	832,8	13,5%	13,5%
EQUILIBRE - RESSOURCES - EMPLOIS (ECONOMIE TOTALE)					
Production	9 358,5	10 818,6	1 460,1	15,6%	23,7%
Importations	2 236,2	2 307,2	71,0	3,2%	-1,2%
Impôts nets des subventions sur les produits	634,5	625,0	-9,5	-1,5%	-0,2%
Total Ressources	12 229,2	13 538,8	1 309,7	10,7%	21,3%
Consommations intermédiaires	3 830,5	4 448,3	617,8	16,1%	-10,0%
Consommation finale	5 294,3	6 116,0	821,6	15,5%	13,3%
<i>dont ménages</i>	3 865,1	4 735,4	870,2	22,5%	14,1%
<i>dont APU</i>	1 429,2	1 115,3	-313,8	-22,0%	-5,1%
<i>dont ISBLSM</i>	0,0	265,3	265,3		4,3%
FBCF	1 521,5	1 342,0	-179,4	-11,8%	-2,9%
VS	-22,2	17,2	39,4	-177,1%	0,6%
Acquisition d'objets de valeur	0,0	1,0	1,0		0,0%
Exportations	1 605,1	1 826,3	221,2	13,8%	3,6%
Total Emplois	12 229,2	13 538,8	1 309,7	10,7%	21,3%

* un signe négatif (-) est affecté à la contribution des importations et des consommations intermédiaires

Equipe de travail

Directeur Général : **Boureima OUEDRAOGO**

Directeur des Statistiques et des Synthèses Economiques : **B. François RAMDE**

Chef de service des comptes économiques et des analyses macroéconomiques : **Pousga Dieudonné SAWADOGO**

Equipe de rédaction : *Fati ZOURE*
Wendéyidé KABORE
Moussa TRAORE
Ferdinand NEYA
Bawomo NEZIEN
Alizeta OUEDRAOGO
Babou BAKO
Israël SAWADOGO
Arsène NABI

Equipe de collecte : *Maliki OUEDRAOGO*
Yacouba TRAORE
Elysée KABORE
Marguerite SAWADOGO
Yacouba KOEFI
Ibrahima OUEDRAOGO

DSSE/SCEAM/2018/05
Décembre 2018

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000
01 BP : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : +226 25 37 62 04 - Fax : +226 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insdbf@yahoo.fr ou insd@insd.bf